

oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Au Canada, de nouvelles normes réglementaires s'appliquant aux véhicules et aux hydrocarbures, et alignées sur celles qui existent aux États-Unis, seront mises en place dans le cadre d'un programme plus vaste d'assainissement de l'air. Par ailleurs, le Canada a éliminé graduellement le plomb dans l'essence et soutient l'élimination du plomb dans l'essence à l'échelle mondiale.

Au niveau municipal, la FCM s'est engagée, entre autres choses, à inciter les gouvernements municipaux à :

- adopter des politiques qui favorisent le transport en commun au détriment des automobiles privées;
- examiner leurs politiques en matière de transport en vue d'adopter des modes de transport respectueux de l'environnement;
- assurer la présence de l'infrastructure nécessaire pour appuyer des modes de transport de remplacement, comme la marche et la bicyclette.

Bien des communautés canadiennes ont adopté des concepts de développement durable dans leurs plans municipaux et régionaux. Ces plans, élaborés en consultation avec les intervenants locaux, visent à atténuer les répercussions environnementales liées à l'urbanisation, notamment au transport. On encourage les types d'habitation et les

Le financement du transport durable dans les villes canadiennes

L'Agence métropolitaine des transports, créée par la province de Québec en 1996, est une agence de nature provinciale qui coordonne la planification et le financement des transports publics dans la région montréalaise. L'agence reçoit des revenus à raison d'une taxe sur l'essence de 1,5 cent le litre perçue au sein de la région, et d'une surtaxe de 30 \$ par immatriculation de véhicules dans la région.

En 1999, la province de l'Alberta a approuvé une entente pour le financement des capitaux de transport nécessaires à Calgary et Edmonton. Cette entente prévoit le financement par des taxes provinciales sur le carburant à raison de 5 cents le litre, perçues dans ces régions. Calgary et Edmonton ont des structures de régie intégrées qui leur permettent de planifier et de mettre en oeuvre de façon globale des politiques de transport durable.

En 1999, le District régional de Vancouver (DRV) et la province de la Colombie-Britannique ont créé la Commission des transports de Vancouver (TransLink), responsable du transport en commun, du financement et de la coordination des grandes routes, de la gestion de la demande en matière de transport et du système d'essai des émissions des automobiles connu localement sous l'appellation de AirCare. TransLink a accès à un certain nombre de sources de revenu ayant trait au transport, dont des droits et une part de la taxe provinciale actuelle sur le carburant (à l'origine 8 cents le litre, mais qui passera à 10 cents le litre d'ici 2005).

Partenaires dans la protection du climat

Les collectivités partenaires dans la protection du climat sont encouragées à :

- *décrire et prévoir l'utilisation de l'énergie et les émissions provenant des exploitations municipales et de la collectivité;*
- *établir un objectif de réduction — les objectifs préférés sont de 20 p. 100 et 6 p. 100 pour les gaz à effet de serre dans les exploitations municipales et la collectivité, respectivement;*
- *élaborer et mettre au point un plan d'action local pour réduire les émissions et l'utilisation de l'énergie dans les exploitations municipales et la localité;*
- *mettre en oeuvre le plan d'action local;*
- *surveiller, vérifier et déclarer les réductions des émissions de gaz à effet de serre.*

Pour plus de renseignements sur les Partenaires dans la protection du climat, voir <http://www.fcm.ca/newfcm/Java/frameFR.htm>.